

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept, le Seize du mois de Janvier à Vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe PAILLAT –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 11.01.17

ETAIENT PRESENTS : Mmes GATARD O., MARTINEAU MJ., RAMBAUD M., MARTINEAU A. , COUTRET C., MM. PAILLAT P., DEFOIS S., JAULIN GM., PIERRE G., THIBAUDEAU, CHARRIER JL, VINCEDEAU J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : FONTENIT E., PACHETEAU L., CASSERON GR, CERVEAUX M., RABUSSEAU S., BABU P.

Secrétaire de séance : PIERRE G.

Laurent Pacheteau donne procuration à Jean-Luc Charrier

Maud Cerveaux donne procuration à Odile Gatard

Rabusseau Stéphanie donne procuration à Marianne Rambaud

Emilie Fontenit, Guy-René Casseron et Pascaline Babu n'ont pas donné de procuration

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de notre doyen Clément Talon à l'âge de 102 ans.

1° - Adoption du procès verbal de la séance du 12 Décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur les commissions

• Bâtiments

* Proxi : Tous les devis des artisans sont arrivés. Les choix des artisans sont faits.

Une rencontre a eu lieu avec M. Billaud du Sydev, une analyse des travaux doit se faire. Pour prétendre aux subventions il y a lieu de changer la chaudière. Jean-Luc Charrier préconise d'intégrer le devis chauffage afin d'obtenir le maximum de subventions. Regarder ce qu'il y a de mieux emprunter ou non, il pense que les sociétés telle que la SPL ont tendance à s'auto-alimenter. Les subventions auxquelles nous pouvons prétendre sont celles de la région environ 15 000 €, une aide du Sydev pour 25 000 € ainsi que la DETR.

Nous devons lancer une étude par un cabinet qui se chiffre à 2 000 € HT.

Patrick Thibaudeau souligne que nous devons probablement décaler les travaux mi-septembre.

* Restaurant Scolaire : La SPL a rendu son étude de faisabilité n° 5 (363 000 €). Prévoir la rénovation thermique et phonique. Concernant la SPL, voir pour continuer de monter le dossier (devis + demandes de subventions) et connaître le coût que va nous demander la SPL.

Jean-Luc Charrier souligne que la commission aura des orientations à prendre concernant ce qui relève directement du restaurant et ce qui concerne le bâtiment annexe.

Patrick Thibaudeau souligne que la commune de la Pommeraie a rénové une salle sans passer par la SPL, il propose d'aller voir cette salle.

Prochaine réunion de la commission bâtiments le mardi 31 janvier 2017 à 20 h 00.

• Urbanisme – Cadre de Vie

Sylvain Defois informe les élus qu'il n'y a eu aucune réunion depuis fin Novembre.

* il a reçu un devis pour enlever les haies et mettre du grillage autour du stade, ne l'a pas encore étudié, il verra avec sa commission.

Gwenaël Pierre ajoute qu'il faut lancer l'étude d'achat des luminaires de Noël.

* Concernant le nettoyage du monument aux morts, un devis a été fait par Gallien. Sylvain Defois souligne que les travaux seront faits en régie.

* CPIE : la convention est à renouveler.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 26 janvier 2017.

- **Information – Communication**

Odile Gatard intervient à la place de Maud Cerveaux, excusée.

Les bulletins arriveront cette semaine.

Odile Gatard souhaite apporter une précision par rapport aux vœux, qu'il faudrait anticiper nos évènements pour que la communication se fasse plus harmonieusement.

Bibliothèque : une carte unique va être mise en place au prix de 10 €/personne, gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans. La carte pourra être utilisée dans toutes les bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Une tablette numérique sera mis également en service (une par bibliothèque). Une formation est prévue le 4 février 2017. Puis cette tablette sera mis en service juste après. Pour l'organisation il est décidé de faire un flyer (présentation tablette) et de l'insérer dans le bulletin municipal.

Jean-Luc Charrier demande qu'en est-il du site internet ?

Sylvain Defois répond que l'entreprise qu'ils ont contactée début décembre doit faire une pagination mais qu'il y a un mois de délai, on attend le retour de l'éditeur.

Monsieur le Maire souligne qu'avec la mutualisation, il y aura peut-être un lien avec la Communauté de Communes au niveau du site internet et qu'il ne faut pas aller trop vite.

Jean-Luc Charrier propose qu'il y ait une démarche collective au niveau de la Communauté de Communes pour une diminution du coût des sites internet.

- **Enfance – Jeunesse – Culture – Tourisme – Vie Associative**

Bibliothèque : mise en place de la carte unique et tablette numérique.

C'est la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges qui assure maintenant la navette pour la Bibliothèque.

Des activités sont prévues pendant les vacances scolaires.

Foyer des jeunes : pas de nouvelles concernant l'inauguration du transformateur.

Pas de solution trouvée pour le transfert du foyer des jeunes pendant les séances de Variété Danses sinon proposer la salle de l'Hermitage avec des horaires adaptés.

Un tournoi de fléchettes aura lieu samedi 21 Janvier 2017 salle des Halles.

Monsieur le Maire souhaite que ce tournoi paraisse sur le panneau lumineux et que Laurent Mouteau fasse un article pour le journal.

Intervention de Christelle Coutret pour le Comité de Jumelage Puertollano : Retour du dernier échange, gros manque d'investissement de la population sur les 13 communes, pas trop de publicité. Le 31 mai prochain, une délégation française partira en Espagne pour célébrer le jumelage Pouzauges/Puertollano. En Octobre, on recevra les Espagnols, reste à réfléchir sur l'organisation.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 10 Mars 2017 à Montournais.

Odile Gatard souhaite revenir sur le Restaurant Scolaire, Odile et Armelle suivent actuellement les encaissements et le mode de gestion du restaurant. Odile Gatard lance un appel aux élus qui souhaiteraient accompagner également sur ce projet.

Marie-José Martineau se porte volontaire et souhaite s'intégrer dans le groupe de travail, en précisant qu'il ne pourrait pas y avoir confusion entre son poste d'élue et l'emploi d'Hélène. Cette proposition est acceptée.

- **Affaires Sociales – Emploi – Logement**

Emploi

Après l'amélioration de la situation de l'emploi en Décembre, 6 étaient sortis en Janvier, c'est la rechute avec 9 nouveaux demandeurs d'emplois contre 5 sortis.

Le taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2016 pour la Vendée est de 7,9 %, Les Herbiers 5,3 % et Cholet 7 % et le taux de chômage en France est de 9,6 %.

L'emploi intérimaire a augmenté de 14,6 % en Pays de la Loire d'Octobre 2015 à Novembre 2016.

Café causette

Le café causette a réuni 11 personnes en Décembre et 16 personnes en Janvier + 5 personnes du CCAS. Guy-Marie Jaulin a constaté la présence de nouvelles personnes. La galette des rois a été servie dans une bonne ambiance.

Le temps d'échanges employeurs aura lieu le 27 janvier 2017 à 20 h. La commission emploi est invitée à venir installer les chaises à 19 h 00.

Jean-Luc Charrier signale qu'il sera absent pour le temps d'échange employeurs du 27 janvier.

La prochaine réunion de CCAS aura lieu le 2 février 2017 à 20 h 30.

Guy-Marie Jaulin a rencontré le sous-préfet Sébastien Abdul qui est venu parler du contrat de ruralité, des études du territoire et des services à la population. Le sous-préfet souhaite connaître tous les projets avant juin 2017.

3 – Point Communauté de Communes – Syndicats

La réunion du Syndicat aux Menhirs Roulants est reportée au lundi 27 février 2017 à 18 h 00 à la Verrie.

4 – Délibérations

Fixation du droit de raccordement au Réseau d'Assainissement Eaux Usées

Monsieur Philippe PAILLAT, Le Maire, rappelle au Conseil qu'en application de l'article L-1331-7 du code de la santé publique, une délibération a été prise le 5 juin 2012 instaurant une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) d'un montant de 920.00€.

Monsieur le Maire propose que pour l'année 2017 le montant de cette participation reste inchangé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité que la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) soit maintenue à 920.00€ pour l'année 2017.

Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutif aux visites de maintenance

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2013-D.R.C.T.A./3-794 relatif à la modification des statuts du SyDEV,
Vu la délibération en date du 4 février 2007 relative au transfert de la compétence « Eclairage » au SyDEV,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander (dès l'établissement du rapport de visite de maintenance) :

- Option 1 : les travaux de rénovation, dans le cadre d'une convention unique de rénovation.

- Option 2 : les matériels nécessaires à la rénovation préalablement à la conclusion d'une convention par affaire (cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de rénovation, notre engagement budgétaire n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention précitée).

Suite à une évacuation des besoins de notre collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer (suite à l'enquête de besoins), il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 8 400,00 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- Option 1, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public, prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 8 400,00 €.
- De s'engager à donner suite aux opérations de rénovation dans un délai de 5 mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

Programme annuel de rénovation d'éclairage public 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une proposition technique et financière a été formulée par le SYDEV, concernant le programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce programme s'élève 16 800,00 € HT. Cette somme sera subventionnée à hauteur de 50% par le SYDEV, la collectivité gardera donc à sa charge un montant de 8 400,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accorder la réalisation du programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2017 pour un montant de 8 400,00 €

Article 2 : charge Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage.

Article 3 : de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Fixation des durées d'amortissements pour le budget principal de la commune

Monsieur Philippe PAILLAT, Le Maire, rappelle au Conseil que, par délibération en date du 7 Novembre 2006, a été décidée la fixation de la cadence des amortissements du chapitre 24.

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, il vous est présenté une nouvelle délibération regroupant les modalités d'amortissement pour le budget principal.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

En ce qui concerne les subventions d'équipements versées (compte 204), les durées maximales prévues par l'instruction comptable M14 sont les suivantes :

- a) Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
- b) Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
- c) Trente ans lorsqu'elles financent des infrastructures d'intérêt national.

Une délibération spécifique pourra fixer une durée d'amortissement plus courte pour une subvention qui le nécessiterait.

L'instruction précitée ajoute que les collectivités et établissements publics n'entrant pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire - donc, notamment, les communes de moins de 3.500 habitants qui ne sont tenues d'amortir que les subventions d'équipement versées, imputées au compte 204 (article L.2321-2, 28° du CGCT) - peuvent procéder à l'amortissement de tout ou partie de leurs autres immobilisations. L'assemblée délibérante doit alors prendre une décision en ce sens. Dans ce cadre, elle peut décider de n'amortir qu'une partie des biens relevant d'une même catégorie.

Concernant les dépenses d'investissement, M. le Maire propose d'amortir les chapitres suivants :

- ✓ Les opérations d'immobilisations incorporelles du chapitre 20 : amortissement de 5 ans
- ✓ Les opérations d'immobilisations corporelles du chapitre 21 : amortissement de 15 ans

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité les propositions du Maire.

Fixation des durées des amortissements pour le budget assainissement de la commune

Monsieur Philippe PAILLAT, Le Maire, rappelle au Conseil que, par délibération en date du 17 Décembre 1991, a été décidée la fixation de la cadence des amortissements des immobilisations.

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, il vous est présenté une nouvelle délibération regroupant les modalités d'amortissement pour le budget assainissement.

L'une des dispositions de cette application prévoit la fixation de la durée d'amortissement des biens par l'Assemblée délibérante. Le Maire propose les durées suivantes :

- ✓ Réseau d'Assainissement → 60 ans
- ✓ Stations d'épuration (ouvrage de génie civil)
 - Ouvrages lourds → 60 ans
 - Ouvrages courants, tels que bassins de décantation d'oxygénation, etc → 30 ans
- ✓ Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau Potable, canalisation d'eau → 40 ans
- ✓ Pompes, appareils électromagnétiques, installation de chauffage (y compris Chaudières, installations de ventilation) → 15 ans
- ✓ Organes de régulation (électronique, capteurs, etc) → 8 ans
- ✓ Engins de travaux publics, véhicules → 8 ans

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter à l'unanimité les propositions du Maire.

Convention pluriannuelle d'objectif 2017/2019 – Commune/CPIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention liant la commune de Saint-Mesmin et l'Association « La Maison de la Vie Rurale » dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif 2017-2019 définissant les conditions de partenariat entre la collectivité et le CPIE.

Cette convention stipule que le CPIE Sèvre et Bocage est missionné pour apporter un accompagnement technique dans la mise en place d'une gestion écologique des espaces verts de la commune.

Le CPIE Sèvre et Bocage s'engage à :

- accompagner les équipes municipales dans le développement des pratiques écologiques dans l'entretien et l'aménagement des espaces communaux.
- Sensibiliser les habitants pour valoriser le patrimoine communal et développer des pratiques d'entretien des espaces verts respectueuses de l'environnement.

La collectivité s'engage à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif et des actions qui en dérouleront.

Cette convention a une durée de 3 ans.

Au vu des accompagnements proposés, pour l'année 2017, la collectivité contribuera financièrement au programme d'actions et versera au CPIE une subvention de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectif 2017-2019 liant la commune de Saint-Mesmin et le CPIE Sèvre Bocage pour un projet éco-espace vert ainsi que la convention annuelle 2017.

Echange terrain Consorts Préalut/Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser des cessions et échanges de terrain dans le village de la Guillerie. Un changement de limites de propriété a été effectué par Monsieur Vrignaud Jean-Marc, Géomètre à Pouzauges. Les nouvelles propositions cadastrales sont les suivantes :

1) Cession à titre gratuit par les Consorts Préalut au profit de la commune de Saint-Mesmin. Des parcelles cadastrées section C numéros 1118 et 1121 (formant une partie du chemin d'accès du village).

2) Echange avec Mme Françoise Carteau. La commune cède une parcelle cadastrée section D n° 1125 (provenant du domaine public) et reçoit en contre-échange de M. et Mme Carteau deux parcelles cadastrées section C n° 1115 et 1117. Chaque lot est évalué à 50 €. Cet échange aura lieu sans soulte.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte que toutes ces modifications parcellaires, nécessaires à la cession de terrain du village de la Guillerie soient régularisées et fassent l'objet d'un acte notarié. Echange sans soulte et les frais de vente sont à la charge de la commune.

Travaux Proxi

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'intérieurs (isolation, électricité, chauffage, carrelage) pour le magasin Proxi doivent être réalisés.

Des frais d'études sont estimés environ pour un montant de 2 400 € TTC et le montant total du projet s'élève à 81 184,46 € TTC, et ce projet peut bénéficier de différentes subventions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter de cette aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux pour le magasin Proxi
- Approuve le dossier de demande de subvention.
- Accepte le règlement des frais d'étude pour un montant d'environ 2 400 € et le montant total du projet pour une somme de 81 184,46 €.

4 - Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que David Poupounot est remplacé actuellement par Antoine Brémaud.

Jean-Luc Charrier demande à ce qu'il soit fait le bilan de l'organisation et du coût des vœux à la population. Odile Gatard répond qu'effectivement ils ont changé d'avis concernant l'organisation et la remise du cadeau de Noël aux personnels, la remise des chocolats a eu lieu directement à la Marpa. Concernant le bilan, il sera fait ultérieurement, les factures n'étant pas toutes reçues, il manque Proxi. Odile Gatard reconnaît une estimation importante des commandes dues à la difficulté d'estimer le nombre de participants.

Monsieur le Maire a souligné qu'il souhaitait qu'on s'y prenne plutôt pour les préparatifs.

Guy-Marie souligne que beaucoup de personnes n'étaient pas au courant des vœux et qu'il faudrait le mettre dans le JIMM. Marianne Rambaud réagit et dit que c'était bien noté dans le JIMM d'Octobre.

Jean-Luc Charrier veut souligner un problème à la salle du Bocage par des utilisateurs. La salle était très sale.

Monsieur le Maire pense qu'il faut responsabiliser les associations et les utilisateurs. Il rajoute également qu'en ce moment il se penche sur les heures des femmes de ménage.

Jean-Luc Charrier signale son absence au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire signale également son absence pendant 3 semaines pour raisons médicales.

Fin de la réunion à 21 h 55.
Prochaine réunion le lundi 27 février 2017 à 20 h 30.